



## **RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapports nationaux à soumettre à la 12<sup>e</sup> Session de la  
Conférence des Parties contractantes,  
Uruguay, 2015**

**Veillez remettre le Rapport national dûment rempli, en format Microsoft Word (.doc, 97-2003), comme fichier électronique et de préférence par courriel, à Alexia Dufour, Responsable des affaires régionales, Secrétariat Ramsar ([dufour@ramsar.org](mailto:dufour@ramsar.org)) avant le **1er septembre 2014**.**

## Structure du Modèle de Rapport national pour la COP12

Le Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP12 comporte quatre sections.

**La section 1** contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

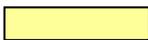
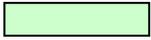
**La section 2** se présente sous forme de 'texte libre' : dans cette section, les Parties peuvent fournir un résumé sur les différents aspects des progrès d'application au niveau national et des recommandations pour l'avenir.

**La section 3** contient les 66 indicateurs d'application, présentés sous forme de questions et regroupés sous chaque stratégie d'application de la Convention dans le Plan stratégique 2009-2015, avec une section de 'texte libre' sous chaque indicateur où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au niveau national.

**La Section 4** est une annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

## Comment remplir et soumettre le Modèle de Rapport national pour la COP12

**IMPORTANT – LIRE CETTE SECTION AVANT DE COMMENCER À REMPLIR LE MODÈLE DE RAPPORT NATIONAL**

1. Toutes les sections du MRN pour la COP12 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
2. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au **1<sup>er</sup> septembre 2014**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP12 sur l'application de la Convention.
3. Tous les champs à fond jaune clair  doivent être remplis.
4. Les champs à fond vert clair  sont des champs de 'texte libre' où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer pour la COP les rapports sur l'application au niveau mondial et régional.
5. Ce Modèle se présente comme un formulaire en Microsoft Word. Vous pouvez uniquement répondre et donner des informations dans les champs jaunes ou verts. Le reste du formulaire est bloqué afin que la structure et le libellé des indicateurs soient uniformes et comparables pour toutes les Parties.

6. Pour pénétrer dans un champ jaune ou vert que vous souhaitez remplir, déplacez le curseur sur la partie correspondante du formulaire et cliquez sur le bouton gauche de la souris. Le curseur se déplace automatiquement vers le champ disponible suivant.
7. Pour vous déplacer entre les champs, vous pouvez aussi appuyer sur la touche 'tabulation' du clavier.
8. Dans un champ de 'texte libre', vous pouvez saisir toute l'information que vous souhaitez. Veuillez toutefois noter que les documents Microsoft Word de type 'formulaire' offrent très peu de possibilités de modifier un texte saisi dans un champ de 'texte libre'. Si vous souhaitez modifier un texte saisi dans un champ jaune ou un champ vert de 'texte libre', vous devez couper et coller le texte existant dans un document séparé, faire les modifications puis couper et coller le texte révisé dans le champ.
9. Certains caractères du clavier empêchent la saisie automatique des données dans la base de données du Secrétariat. Nous vous demandons donc de **ne pas utiliser les doubles guillemets « »** dans les champs de 'texte libre'. En revanche, vous pouvez **utiliser les caractères ' '** . Pour la même raison, **veuillez n'inscrire que du texte simple dans les champs de 'texte libre' : ces champs ne permettent aucune mise en page particulière, aucune couleur ni objet tel que des tableaux et images.**
10. Pour chacun des indicateurs de la section 3, nous fournissons un menu déroulant de réponses possibles. Celles-ci varient selon les indicateurs, en fonction de la question posée, mais en général se présentent sous forme de 'Oui', 'Non', 'En partie', 'En progrès'. Cela nous permet de faire des comparaisons statistiques entre les réponses.
11. Pour chaque indicateur vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, vous pouvez le faire dans le champ vert d'informations supplémentaires qui se trouve au-dessous de l'indicateur concerné. Veuillez rester aussi concis que possible (**500 mots maximum** dans chaque champ de texte libre).
12. Pour choisir la réponse à un indicateur, servez-vous de la touche « tabulation » ou déplacez le curseur sur le champ jaune pertinent et cliquez sur le bouton gauche de la souris. Le menu déroulant des réponses possibles apparaît. En cliquant sur le bouton gauche de la souris, sélectionnez la réponse choisie : celle-ci apparaîtra au centre du champ jaune.
13. Le MRN n'est pas, habituellement, rempli par une seule personne. Pour de nombreux indicateurs, il est préférable que le compilateur principal consulte les collègues de son service ou d'autres services du gouvernement et, le cas échéant, les ONG ou autres parties prenantes qui pourraient avoir une meilleure connaissance de certains aspects de l'application de la Convention par la Partie concernée. Le compilateur principal peut sauver le document à tout moment et le rouvrir ultérieurement pour compléter ou modifier les réponses. Par souci de continuité et de cohérence dans les informations fournies, les compilateurs sont invités à se référer au Rapport national soumis à la COP11.
14. N'oubliez pas de sauver le document après chaque séance de travail en format Microsoft Word, .doc, 97-2003! Nous recommandons le nom de fichier suivant : COP12 NRF [Pays] [date], par exemple : COP12 NRFSpain13juillet2014.doc.
15. Lorsque le MRN est entièrement rempli, veuillez l'envoyer sous ce format, de préférence par courriel, à Alexia Dufour, Responsable des Affaires régionales, Secrétariat de la Convention de Ramsar ([dufour@ramsar.org](mailto:dufour@ramsar.org)).

16. Le MRN dûment rempli **doit être accompagné obligatoirement par une lettre ou un message courriel, au nom du chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit du Rapport national officiellement soumis à la COP12 par la Partie contractante concernée.**
17. Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (même courriel que ci-dessus).

## RAPPORT NATIONAL À LA COP12 DE RAMSAR

## SECTION 1 : INFORMATION INSTITUTIONNELLE

**Note importante** : les réponses données ci-dessous seront considérées par le Secrétariat Ramsar comme la liste définitive de vos correspondants. Elles serviront à mettre à jour les informations dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants et disponibles à l'adresse [www.ramsar.org/contacts\\_fr](http://www.ramsar.org/contacts_fr).

**NOM DE LA PARTIE CONTRACTANTE : CAMEROUN**

## AUTORITÉ ADMINISTRATIVE RAMSAR DÉSIGNÉE

**Nom de l'Autorité administrative :** MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Chef de l'Autorité administrative - nom et titre :** S.E. HELE PIERRE, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

**Adresse postale :** B.P. 320

**Tél./Télec. :** + 237-22 01 46 81 / + 237 22 23 34 23; Fax: +237 22 23 60 51

**Courriel :**

## CORRESPONDANT NATIONAL DÉSIGNÉ POUR LES AFFAIRES DE LA CONVENTION

**Nom et titre :** M. ONDOUA SERGE HERVE, Directeur du Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement (CIDE) au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

**Adresse postale :** Route Mvog Bi, avant monté Zoé, Immeuble siege CIDE, 2è étage

**Tél./Télec. :** +237 7776 0902

**Courriel :** ondouabilounga@yahoo.fr

## CORRESPONDANT NATIONAL DÉSIGNÉ POUR LES AFFAIRES DU GROUPE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (GEST)

**Nom et titre :** M. ADAMOUM HAMADAMA, Biologiste Environnementaliste

**Nom de l'organisation :** Groupe des experts sur l'environnement

**Adresse postale :** B.P. 608

**Tél./Télec. :** 00237 75772067/ 00237 96107059

**Courriel :** adamouhamadama@yahoo.fr

## CORRESPONDANT NATIONAL GOUVERNEMENTAL DÉSIGNÉ POUR CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DE COMMUNICATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION (CESP)

**Nom et titre :** LIMA MAHOP MARC GABRIEL

**Nom de l'organisation :** Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, Charge d'études assistant.

**Adresse postale :** Route Mvog Bi, avant monté Zoé, Immeuble siege CIDE, 2è étage.

**Tél./Télec. :** 00237 99 88 92 04

**Courriel :** limamahop@yahoo.fr

## CORRESPONDANT NATIONAL NON GOUVERNEMENTAL DÉSIGNÉ POUR CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DE COMMUNICATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION (CESP)

**Nom et titre :** Mme YAPPELLE BESSEM

**Nom de l'organisation :** Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

**Adresse postale :** B.P. 493 Yaoundé Cameroun

Tél./Télec. :

Courriel :




## SECTION 2 : RÉSUMÉ GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS ET LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE LA CONVENTION

**RAPPEL : Veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.**

**Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP11) :**

A. Quels ont été les cinq plus grands succès en matière d'application de la Convention ?

- 1) Mise en œuvre du programme de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur les zones humides;
- 2) Appui à la révision du plan d'aménagement de la plaine d'inondation Waza-Logone dans l'Extrême Nord du Cameroun;
- 3) Application de la résolution X.27 relative aux zones humides et l'urbanisation (signature entre le ministère et la communauté urbaine de Yaoundé d'un texte relatif au déguerpissement de population habitant les zones marécageuses);
- 4) Elaboration des outils politiques, juridiques et techniques pour l'application de la mise en œuvre de la convention de RAMSAR au Cameroun ;
- 5) Participation à l'atelier sur la mise en œuvre des conventions RAMSAR et de la biodiversité dans le bassin du lac Tchad.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) Pression démographique et mode d'exploitation traditionnelle et irrationnelle ;
- 2) Absence d'un processus de prise de décision, de planification des actions et de leur mise en œuvre suivant une approche écosystémique et participative;
- 3) Faible prise de conscience de l'importance culturelle, sociale, économique et écologique des zones humides à tous les niveaux d'intervention;
- 4) prolifération des plantes aquatiques envahissantes;
- 5) Manque de synergie entre les intervenants.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Adoption d'une stratégie nationale des zones humides;
- 2) Intégration dans le plan de zonage national d'une planification de l'occupation des terres et réduire l'empiétement des écosystèmes humides;
- 3) Elaborer les plans de gestion et d'aménagement des sites Ramsar qui n'en disposent pas;
- 4) L'organisation d'une concertation nationale sur l'élaboration des outils Politiques, Juridiques et Techniques de conservation et de gestion durable des écosystèmes de zones humides au Cameroun;
- 5) Réactualiser les données sur les sites classés.

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

Oui.

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

Oui.

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du 'groupe de la biodiversité' (Ramsar, Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), CITES et Convention du patrimoine mondial), et de la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ?

Création et opérationnalisation d'une plate forme d'échanges physiques et virtuelles.

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et d'autres stratégies dans le pays (p.ex. développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

Il s'agira de veiller à travers la consultation du public à ce que les informations relatives à l'état des ressources en eau et à l'environnement et aux mesures prises ou projetées soient accessibles aux populations afin qu'elles puissent participer efficacement aux consultations organisées par les pouvoirs publics dans le cadre du processus de prise de décision en matière de ressource en eau, d'assainissement et de protection de l'environnement.

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

Dans la zone Afrique, les pays membres de la convention travaillent pour trouver un meilleur équilibre entre la conservation et la gestion rationnelle des zones humides. En outre, prennent la mesure de la nécessité de renforcer les partenariats entre les parties, le secrétariat, les OIPs et les autres partenaires en vue d'espérer atteindre une efficacité d'action. Toutefois, la capacité des Etats à multiplier les sources de financement des ZH au regard de la crise financière internationale reste des défis majeurs.

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

- Ministère de l'Energie et de l'Eau;
- Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat;
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural;
- Ministère de l'Elevage, Pêche et Industries Animales;
- Ministère des forêts et de la faune;
- Ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation;
- Collectivités territoriales décentralisées;
- Les universités et Instituts de Recherche;
- ONGs (WWF, UICN, CIFOR, SNV, ACEEN, CWS...)

## SECTION 3 : INDICATEURS ET AUTRES INFORMATIONS SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION

### RAPPEL : Comment remplir cette section

1. Pour chaque indicateur (présenté sous forme de question), veuillez sélectionner une réponse dans le menu déroulant du champ jaune.
2. Si vous souhaitez apporter des informations supplémentaires sur un indicateur particulier, veuillez les saisir dans un champ vert de 'texte libre' au-dessous des indicateurs.
3. Si vous souhaitez modifier un texte saisi dans un champ vert de 'texte libre', veuillez couper et coller le texte existant dans un document séparé, faire les modifications puis couper et coller le texte révisé dans le champ vert.
4. Certains caractères utilisés dans le champ de 'texte libre' empêchent la saisie automatique des données dans notre base de données : nous vous demandons donc **de ne pas utiliser les doubles guillemets « » dans les champs de 'texte libre'**. En revanche, vous pouvez **utiliser les caractères ' ' . Le texte inscrit dans les champs de 'texte libre' doit être du texte simple uniquement : ces champs ne permettent aucune mise en page particulière, couleur ou objet tel que des tableaux et images.**
5. Pour aider les Parties contractantes à se référer à l'information pertinente fournie dans leur Rapport national à la COP11, pour chaque indicateur ci-dessous (le cas échéant) un renvoi aux indicateurs équivalents du MRN pour la COP11 est fourni, comme suit : {x.x.x}
6. Le cas échéant, un renvoi au Domaine de résultats clés (DRC) pertinent du Plan stratégique Ramsar 2009-2015 relatif à l'application de la Convention par les Parties contractantes est également fourni.
7. Seuls les stratégies et les DRC du Plan stratégique 2009-2015 assortis d'importantes mesures d'application pour les Parties figurent dans le présent Modèle de Rapport national; les éléments du Plan stratégique ne portant pas directement sur les Parties ont été omis.

### OBJECTIF 1. L'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES

**STRATÉGIE 1.1 Inventaire et évaluation des zones humides.** *Décrire, évaluer et surveiller l'étendue et l'état de tous les types de zones humides définis par la Convention de Ramsar ainsi que les ressources des zones humides, aux échelles pertinentes, afin d'éclairer et d'étayer l'application de la Convention, notamment l'application de ses dispositions relatives à l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides.*

1.1.1 Votre pays a-t-il un inventaire national complet de ses zones humides ? {1.1.1} DRC 1.1.i

A - Oui

1.1.1 Informations supplémentaires :

Depuis 2012, le Cameroun mène une campagne de monitoring et d'évaluation desdits biotopes en vue de la création d'une base de données qui fournira des informations générales sur leur état biophysique.

<p>1.1.2 Les données d'inventaire et informations sur les zones humides sont-elles tenues à jour et accessibles à tous les acteurs ? {1.1.2} DRC 1.1.ii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.1.2 Informations supplémentaires :</p> <p>Nous disposons au niveau du ministère de l'environnement d'une base de données d'information permanente alimentée, accessible à travers un système d'information environnementale (SIE). Toutefois, compte tenu de la dynamique de ces écosystèmes, certaines informations devraient être actualisées.</p>	

<p>1.1.3 Y a-t-il eu, dans votre pays, globalement, des changements dans l'état* des zones humides au cours de la période triennale écoulée ? {1.1.3}</p> <p>a) Sites Ramsar b) zones humides en général</p> <p>Veillez préciser les sources des informations sur lesquelles se fonde votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre l'état des zones humides intérieures et côtières, veuillez l'expliquer. Si vous le pouvez, veuillez préciser quel(s) est/sont le(s) principal(aux) facteur(s) de changement.</p> <p>* 'Etat' signifie caractéristiques écologiques, conformément à la définition donnée par la Convention</p>	<p>a) P - Amélioration b) P - Amélioration</p>
<p>1.1.3 Informations supplémentaires sur les questions a) et/ou b) :</p> <p>1.1.3.a) L'Etat encourage les institutions et organismes de recherche nationaux et internationaux, à entreprendre des programmes conjoints de recherche sur la connaissance de leur état sanitaire et physico-chimique, leurs caractéristiques biologiques, les connaissances traditionnelles et les savoirs faire locaux, au regard de la modicité de ses moyens. toutes choses qui permet d'avoir des données fiables nécessaire à la gestion durable et rationnelle.</p> <p>1.1.3.b) Dans le même temps, l'Etat prend aussi les mesures nécessaires pour préserver la qualité des eaux souterraines afin d'assurer leur exploitation durable, à lutter à la source contre les pollutions diverses, car préserver les ZH participe à la conservation d'une bonne qualité des eaux.</p>	

**STRATÉGIE 1.3 Politique, législation et institutions.** *Élaborer et appliquer des politiques, législations et pratiques, y compris de croissance et développement des institutions appropriées, dans toutes les Parties contractantes pour garantir l'application efficace des dispositions d'utilisation rationnelle de la Convention.*

<p>1.3.1 Une Politique nationale pour les zones humides (ou instrument équivalent) est-elle en place ? {1.3.1} DRC 1.3.i (si 'Oui', indiquer le titre et la date de la politique en question dans le champ vert)</p>	<p>C - En préparation</p>
--	---------------------------

1.3.1 Informations supplémentaires :

pour aboutir à l'élaboration de ce document, notre démarche méthodologique consistera à procéder à un état des lieux dont les données seront diagnostiquées. Par la suite nous allons procéder sur la base de ce diagnostic à une formulation des choix stratégiques dont l'arbre à problème se transformera en arbre à objectif. Enfin, l'opérationnalisation proprement dite se fera sur la base du plan d'action et du plan d'action prioritaire qui seront en d'autres termes une planification de nos activités pendant cinq ans. Il y sera adossé à ce travail un mécanisme de suivi-évaluation et de mise en œuvre de cet instrument qui permettra en temps réel de corriger les écarts observés et de procéder aux ajustements nécessaires.

1.3.2 Les stratégies et plans nationaux suivants prennent-ils en compte les questions relatives aux zones humides :

- |  |            |
|--|------------|
| a) stratégies d'éradication de la pauvreté   | a) A - Oui |
| b) plans de gestion des ressources en eau et d'économie de l'eau   | b) A - Oui |
| c) plans de gestion des ressources marines et côtières   | c) A - Oui |
| d) programmes forestiers nationaux   | d) A - Oui |
| e) stratégies nationales pour le développement durable   | e) A - Oui |
| f) politiques ou mesures nationales en matière d'agriculture   | f) A - Oui |
| g) stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, élaborés dans le cadre de la CDB | g) A - Oui |

{1.3.3} DRC 1.3.i

1.3.2 Informations supplémentaires :

La vision 2035 du Cameroun, opérationnalisée par la stratégie pour la croissance et l'emploi pour la période 2010-2020 dont les piliers sont la croissance, l'emploi et la gestion stratégique de l'Etat prend en compte les politiques, plans, stratégies et programmes sus visés.

1.3.3 Des pratiques d'évaluation environnementale stratégique sont-elles appliquées lors de l'examen des politiques, programmes et plans qui pourraient affecter les zones humides ? {1.3.4} DRC 1.3.ii

A - Oui

1.3.3 Informations supplémentaires :

Au Cameroun, nous disposons à travers le ministère de l'Environnement; un comité interministeriel qui tient lieu de plate forme d'évaluation environnementale avec pour objectif, l'identification, la description et l'évaluation des effets des projets sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat, et le paysage y compris les interactions entre ces facteurs, le patrimoine culturel, socio-économique et d'autres biens matériels. Au terme des délibérations, cette instance délivre des certificats de conformité environnemental si le dossier est jugé recevable pour tous projets pouvant porter atteinte à l'environnement.

1.3.4 Une étude d'impact sur l'environnement est-elle effectuée pour chaque nouveau projet de développement (construction de bâtiments et de routes, extraction minière, etc.) susceptible d'affecter les zones humides ? {1.3.5} DRC 1.3.iii	A - Oui
<p>1.3.4 Informations supplémentaires :</p> <p>Un décret 1994 du Premier Ministre chef du gouvernement portant création et organisation du comité interministeriel sur l' environnement, ainsi que l'arrêté portant différentes catégories d'opérations soumis aux études d'impact environnemental existent.</p>	

1.3.5 A-t-on apporté des modifications à la législation existante pour refléter les engagements au titre de la Convention de Ramsar? {1.3.6}	C - En progrès
<p>1.3.5 Informations supplémentaires :</p> <p>Dans le but de nous arrimer aux nouvelles donnes internationales et soucieux d'instaurer des notices environnementals, le Premier Ministre, Chef du gouvernement a signé en 2013 un nouveau décret modifiant et completant le décret de 1994 relatif aux études d'impact environnemental. De même, la loi forestière, les stratégies et programmes de gestion de l'environnement (PNGE) et le plan national de zonage en cours de finalisation prennent en compte les nouvelles dispositions des engagements au titre de la convention de RAMSAR.</p>	

**STRATÉGIE 1.4 Reconnaissance intersectorielle des services fournis par les zones humides.**  
*Améliorer la reconnaissance et la prise en compte, dans le processus décisionnel, de l'importance des zones humides pour la conservation de la biodiversité, l'approvisionnement en eau, la protection des littoraux, la gestion intégrée des zones côtières, la maîtrise des crues, l'atténuation des changements climatiques et/ou l'adaptation à ces changements, la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le tourisme, le patrimoine culturel et la recherche scientifique en élaborant et diffusant des méthodes pour réaliser l'utilisation rationnelle des zones humides.*

1.4.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar a-t-elle été réalisée ? {1.4.1} DRC 1.4.ii	A - Oui
<p>1.4.1 Informations supplémentaires :</p> <p>l'évaluation en question s'est d'avantage focalisée sur le site Ramsar d'importance internationale de Waza-Logone. On estime que les dépenses des visiteurs de la plaine de Waza-Logone, des régions du Mont Cameroun, des réserves de faune et des différents parcs zoologiques du Cameroun, dépassent 2 millions de \$ E.U. par an. Beaucoup d'opportunités existent dans la sous-région pour le développement de l'industrie touristique.</p>	

1.4.2 Des programmes ou projets pour l'utilisation rationnelle des zones humides contribuant aux objectifs de réduction de la pauvreté ou aux plans pour la sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été mis en œuvre ? {1.4.2} DRC 1.4.i	A - Oui
<p>1.4.2 Informations supplémentaires :</p> <p>Le ministère en charge de l'agriculture a mis en place un programme d'aménagement des bas fonds .</p>	

<p>1.4.3 A-t-on tenu compte des valeurs socio-économiques et culturelles des zones humides dans les plans de gestion des Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.4} DRC 1.4.iii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.4.3 Informations supplémentaires (si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer, si vous le savez, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Waza- Logone ;</li> <li>- Les mangroves de l'estuaire du Rio del Rey dans la Presqu'île de Bakassi ;</li> <li>- Les mangroves de la réserve de Faune de Douala-Edéa dans l'estuaire du Cameroun (en cours de classement).</li> </ul>	

**STRATÉGIE 1.5 Reconnaissance du rôle de la Convention.** *Améliorer le profil de la Convention en mettant en évidence ses capacités en tant que mécanisme unique pour la gestion des écosystèmes de zones humides à tous les niveaux; promouvoir l'utilité de la Convention en tant que mécanisme d'application possible pour remplir les objectifs et les buts d'autres processus et conventions de portée mondiale*

<p>1.5.1 Depuis la COP11, avez-vous porté la 'Déclaration de Changwon' (Résolution X.3) à l'attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. du Chef de l'État</li> <li>b. du Parlement</li> <li>c. du secteur privé</li> <li>d. de la société civile</li> </ul> <p>{1.5.2}</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. B - Non</li> <li>b. A - Oui</li> <li>c. A -Oui</li> <li>d. A - Oui</li> </ul>
<p>1.5.1 Informations supplémentaires :</p> <p>"La déclaration de Changwon" n'a pa eu de difficulté d'application dans la mesure où ses grandes lignes à savoir la satisfaction des besoins des populations et l'amélioration de leur bien être à travers les bénéfices qu'elles tirent des ZH rencontre les préoccupations chère au chef de l'Etat du Cameroun.</p>	

**STRATÉGIE 1.6 Gestion scientifique des zones humides.** *Promouvoir une application efficace du concept d'utilisation rationnelle en veillant à ce que les politiques nationales et plans de gestion des zones humides s'appuient sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les connaissances techniques et traditionnelles.*

<p>1.6.1 Des recherches ont-elles été entreprises dans votre pays pour étayer les politiques et plans relatifs aux zones humides concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. les interactions agriculture-zones humides</li> <li>b. les changements climatiques</li> <li>c. l'évaluation des services écosystémiques</li> </ul> <p>{1.6.1} DRC 1.6.i</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. A - Oui</li> <li>b. A - Oui</li> <li>c. A - Oui</li> </ul>
<p>1.6.1 Informations supplémentaires :</p> <p>Ces thèmes ayant été retenus lors des différentes journées des ZH, nous avons saisi ces opportunités en collaboration avec les universités et les instituts de recherches afin d'approfondir ces thématiques et les résultats obtenus nous ont permis de les prendre en compte dans les politiques publiques.</p>	

<p>1.6.2 Tous les plans de gestion des zones humides reposent-ils sur des études scientifiques fiables, y compris des études concernant les menaces potentielles aux zones humides? {1.6.2} DRC 1.6.ii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.6.2 Informations supplémentaires : Les plans d'aménagement existants ont été élaborés en collaboration avec les institutions telles que l'université de Dschang et le CIFOR.</p>	

**STRATÉGIE 1.7 Gestion intégrée des ressources en eau.** *Veiller à ce que les politiques et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), appliquant une approche au niveau des écosystèmes, figurent dans les activités de planification de toutes les Parties contractantes et dans leurs processus décisionnels, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux souterraines, la gestion des bassins versants/hydrographiques, l'aménagement du milieu marin et côtier et les activités d'atténuation des changements climatiques et/ou d'adaptation à ces changements.*

<p>1.7.1 Dans le cadre de ses activités de gouvernance et de gestion de l'eau, votre pays gère-t-il les zones humides en tant qu'infrastructure hydraulique naturelle intégrée à la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants ? {1.7.2} DRC 1.7.ii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.7.1 Informations supplémentaires : l'Etat a mis sur pied des mesures nécessaires pour la protection, la conservation, l'usage durable et la réhabilitation de couverture végétale sur les bassins. Ces mesures incluent l'adoption des plans de gestion prenant en compte les besoins sociaux et économiques des populations concernées, l'importance de la couverture végétale pour la protection des sols, les ressources en eau et son rôle pour les espèces animales.</p>	

<p>1.7.2 Des outils et une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins versants/hydrographiques (voir <a href="#">Résolution X.19</a>) ? {1.7.3}</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.7.2 Informations supplémentaires : Le Cameroun a pris des mesures nécessaires pour encourager et faciliter une expertise en matière de communication, de participation et de sensibilisation des communautés locales en vue de les responsabiliser et d'accroître leur prise de conscience pour une meilleure participation à la gestion intégrée et durable des ressources en eau et des autres ressources naturelles du bassin .</p>	

<p>1.7.3 Votre pays a-t-il établi des politiques ou des lignes directrices nationales renforçant le rôle des zones humides dans l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à ces changements ? {1.7.5} DRC 1.7.iii</p>	<p>D - Prévu</p>
---	------------------

1.7.3 Informations supplémentaires :

La stratégie nationale des ZH en cours d'élaboration a mis un accent à chaque étape sur les aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques . En ce sens, nous prévoyons sur la base du constat fait à l'état des lieux formuler une action qui adresse les questions liées aux interactions changement climatique et ZH. Le but recherché est de préparer des plans de sauvegarde destinés à définir les actions à conduire en cas de situation d'alerte ou de crise.

1.7.4 Votre pays a-t-il élaboré des plans visant à soutenir et renforcer le rôle des zones humides dans l'appui de systèmes agricoles viables et le maintien de ces systèmes? {1.7.6} DRC 1.7.v

A - Oui

1.7.4 Informations supplémentaires :

Un plan de gestion des ZH consistant à construire des mini-barrages a été mise en œuvre de façon à restaurer le régime des crues toute en continuant de fournir l'eau. Les résultats ont été très positifs avec le retour de la productivité agricole traditionnelle ainsi que l'augmentation des produits halieutiques. Cette expérience souligne l'importance de reconnaître les valeurs d'une agriculture dépendante des ZH lorsqu'on planifie l'infrastructure hydrologique pour l'agriculture.

**STRATÉGIE 1.8 La restauration des zones humides.** Identifier les zones humides et systèmes de zones humides prioritaires auxquels des travaux de restauration ou de remise en état seraient bénéfiques et apporterait des avantages à long terme aux niveaux environnemental, social ou économique et appliquer les mesures nécessaires pour restaurer ces sites et systèmes.

1.8.1 Votre pays a-t-il identifié des sites à restaurer en priorité ? {1.8.1} DRC 1.8.i

B - Non

1.8.1 Informations supplémentaires :

A l'heure actuel, le maintien de caractéristique écologique de nos ZH obtenu par la mise en œuvre d'approche par écosystème dans le contexte du développement durable nous a permis d'éviter ces dégradations. Toutefois, l'incursion des braconniers sur le site de Waza-Logone a rapidement été endigué par les pouvoirs publics.

1.8.2 Des programmes ou projets de restauration/remise en état de zones humides ont-ils été mis en œuvre ? {1.8.2} DRC 1.8.i

B - Non

1.8.2 Informations supplémentaires :

La diversité d'approche écosystemique et les synergies d'action des acteurs dans la ZH a permis d'obtenir des solutions efficaces qui ont réduit les impacts négatifs pouvant être propice à la restauration des sites.

**STRATÉGIE 1.9 Espèces exotiques envahissantes.** Encourager les Parties contractantes à élaborer un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont d'ores et déjà et/ou pourraient avoir des incidences sur les caractéristiques écologiques des zones humides, en particulier des Sites Ramsar, et veiller à l'instauration d'un appui mutuel entre l'inventaire national et le Registre mondial de l'UICN sur les espèces envahissantes (GRIS); élaborer des orientations et promouvoir des procédures et des

*actions pour empêcher ces espèces de pénétrer dans les systèmes de zones humides, pour les contrôler ou pour les éradiquer.*

1.9.1 Votre pays dispose-t-il d'un inventaire national complet des espèces exotiques envahissantes qui nuisent ou pourraient nuire aux caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i

C - En partie

1.9.1 Informations supplémentaires :

Les principales sont : la jacinthe d'eau, la Laitue d'eau, l'Herbe de la pampa...

1.9.2 Des politiques nationales ou des lignes directrices relatives au contrôle et à la gestion des espèces envahissantes sont-elles en place pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii

B - Non

1.9.2 Informations supplémentaires :

Le Cameroun reconnaît l'importance d'éliminer les espèces déjà présentes tout en précisant que cela est difficile et coûteux mais possible. Il est toutefois crucial d'intervenir rapidement. Dans cette optique, l'importance de mettre en place une action nationale et sous régionale de grande envergure est capital.

**STRATÉGIE 1.10 Secteur privé.** *Promouvoir la participation du secteur privé à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.*

1.10.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer, dans les activités et investissements touchant les zones humides, les principes et orientations relatifs à l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) ? {1.10.1} DRC 1.10.i

C - En partie

1.10.1 Informations supplémentaires :

Un gros effort de sensibilisation est nécessaire pour susciter l'adhésion du secteur privé dans les activités d'investissement écotouristique pour l'amélioration de la gestion des écosystèmes des ZH. A cet effet, il existe des mécanismes d'incitation pour y parvenir. Le défi qui se présente maintenant aux institutions responsables, consiste à évaluer les priorités et à rechercher énergiquement des solutions, en utilisant si possible les outils déjà disponibles.

1.10.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou pris des mesures relatives à l'utilisation rationnelle et à la gestion :

- a. des Sites Ramsar
  - b. des zones humides en général
- {1.10.2} DRC 1.10.ii

- a. B - Non
- b. A - Oui

1.10.2 Informations supplémentaires :

Nous relevons certaines initiatives du secteur privé à l'instar des Brasserie du Cameroun, la fondation MTN... dont les activités consistent à reboiser les berges de certains plans d'eau tels celui de la Benoué. Ces initiatives auront des effets d'entraînement dans la mesure où l'intérêt grandissant de la préservation de l'environnement en général et des ZH en particulier deviennent de plus en plus primordial pour le bien être de la population dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

**STRATÉGIE 1.11 Mesures d'incitation.** *Promouvoir des mesures d'incitation qui encouragent l'application des dispositions d'utilisation rationnelle de la Convention.*

1.11.1 A-t-on pris des dispositions pour mettre en œuvre les mesures d'incitation encourageant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

A - Oui

1.11.1 Informations supplémentaires :

Les mesures appropriées pour une gestion plus rationnelle et durable des zones humides au Cameroun existent dans la loi cadre sur l'environnement, la loi forestière et le document d' stratégie pour la croissance et l'emploi. Elles visent naturellement à reléver les perspectives de développement de ce secteur qui représente une contribution essentielle au PIB et une source non négligeable de revenus pour de nombreuses populations. A cet effet, un projet de loi portant fiscalité environnementale incitative sera déposé et examiné lors de la session parlementaire de novembre 2014.

1.11.2 Des mesures sont-elles en place pour supprimer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

A - Oui

1.11.2 Informations supplémentaires :

Le projet de loi sur la fiscalité incitative vise à encourager au travers des bonus verts qui permettront des exonérations fiscales des entreprises respectueuses de la préservation de l'environnement et sanctionneront le cas échéant celles qui seront en marge de la législation.

## OBJECTIF 2. LES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

**Note :** le présent Modèle de Rapport national pour la COP12 comporte une Annexe facultative (Section 4) afin de permettre aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir séparément des informations supplémentaires sur chacune de leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

**RAPPEL :** dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

**STRATÉGIE 2.1 Inscription de Sites Ramsar.** Appliquer le Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale (Manuel 17, 4<sup>e</sup> édition).

2.1.1 Une stratégie nationale et des priorités ont-elles été établies en vue de l'inscription de nouveaux Sites Ramsar à l'aide du Cadre stratégique pour la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i

C - En partie

2.1.1 Informations supplémentaires :

Nous disposons d'un schéma de priorités d'inscription des nouveaux sites Ramsar, Toutefois, le plus important n'est pas d'inscrire les sites Ramsar d'importance internationale, car ces opérations de classement nécessitent des coûts financiers. Par contre, le gouvernement privilégie à l'heure actuelle l'élaboration des plans d'aménagement des sites qui n'en disposent pas. Aussi, nous employons à développer des projets pilotes écotouristiques comme sur le site d'Ebogo qui reçoit plus de 400 visiteurs par mois. C'est le lieu de rappeler que ce site a servi de cadre de visite de terrain lors de la réunion Africaine préparatoire à la Cop10.

2.1.2 Combien d'inscriptions de Sites Ramsar sont-elles prévues pour la période triennale 2015-2018 ? {2.1.4} DRC 2.1.iii

-34 sites

2.1.2 Informations supplémentaires (veuillez, si possible, indiquer le(s) nom(s) du/des site(s) et l'année d'inscription prévue) :

A ce sujet, force est de rappeler que nous avons déjà transmis au secrétariat Ramsar la FDR du lac Ossa. Dans le même temps, la collecte des données se poursuit au niveau de la plaine du Nyong.

**STRATÉGIE 2.2 Information sur les Sites Ramsar.** Faire en sorte que le Service d'information sur les Sites Ramsar, ... soit accessible et amélioré en tant qu'outil d'orientation sur l'inscription future de sites sur la Liste des zones humides d'importance internationale ainsi que pour la recherche et l'évaluation et qu'il soit géré efficacement par le Secrétariat.

2.2.1 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils sont-ils utilisés pour l'identification de nouveaux Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

A - Oui

2.2.1 Informations supplémentaires :

La plate forme d'information existante sur les AME présente la richesse, la diversité hydrologique, Biologique, culturelle...de différents écosystèmes. De ce fait, les universités et les instituts de recherche mènent des collectes d'informations de certains plans d'eau suivant leur centre d'intérêt. A l'occasion ces derniers parfois compte tenu de la richesse de certains sites n'hésitent pas à nous proposer au terme de leur expertise la proposition de classement desdits sites dont la décision finale incombe au gouvernement.

**STRATÉGIE 2.3 Plans de gestion – nouveaux Sites Ramsar.** *Tout en reconnaissant que l'inscription de Sites Ramsar peut stimuler l'élaboration de plans de gestion efficaces des sites, encourager de manière générale l'idée selon laquelle tous les nouveaux Sites Ramsar devraient avoir des plans de gestion efficaces en place avant d'être inscrits et disposer des ressources nécessaires pour appliquer ces plans de gestion.*

2.3.1 Tous les sites dont l'inscription est en préparation (2.1.2 ci-dessus) disposent-ils de processus adéquats de planification de leur gestion ? {2.3.1} DRC 2.3.i

B - Non

2.3.1 Informations supplémentaires :

Notre méthodologie consiste d'abord à achever le processus de classement et par la suite voir dans quelle mesure des synergies avec les CTD et les populations riveraines ainsi que certaines ONGs peuvent être mises à contribution pour s'accorder sur la planification de leur gestion.

**STRATÉGIE 2.4 Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar.** *Maintenir les caractéristiques écologiques de tous les sites inscrits sur la Liste de Ramsar au moyen de la planification et de la gestion*

2.4.1 Combien de Sites Ramsar disposent-ils d'un plan de gestion ? {2.4.1} DRC 2.4.i

3 sites

2.4.2 Dans combien de Sites Ramsar pour lesquels un plan de gestion a été élaboré, ledit plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

3 sites

2.4.3 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion est-il en préparation ? {2.4.3} DRC 2.4.i

4 sites

2.4.1 – 2.4.3 Informations supplémentaires :

L'opérationnalisation de la décentralisation prenant fin en 2015 grâce aux derniers transferts de certaines compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées qui s'accompagne des transferts de crédit, il est question pour le ministère de l'environnement de veiller en sorte que dans chaque mairie disposant d'un site n'ayant pas encore de plan de gestion, des moyens financiers conséquents soient prévus pour ces opérations.

2.4.4 Dans combien de Sites Ramsar un comité de gestion intersectoriel est-il en place ? {2.4.6} DRC 2.4.iv

7 sites

2.4.4 Informations supplémentaires (Si au moins '1 site', veuillez indiquer le nom et le numéro officiel du (des) site(s)) :

- Estuaire de Rio del rey N° 1908;
- Zone Humide d'Ebogo N° 2068;
- Partie Camerounaise du fleuve Ntem N° 2067;
- Plaine d'inondation de Waza-logone N° 1609;
- Lac de crater de Barombi Mbo N° 1643;
- Partie Camerounaise du lac Tchad N° 1903;
- Partie Camerounaise Sangha N° 1739.

2.4.5 Pour combien de Sites Ramsar a-t-on préparé un descriptif des caractéristiques écologiques ? {2.4.7} DRC 2.4.v

3 sites

2.4.5 Informations supplémentaires (Si au moins '1 site', veuillez indiquer le nom et le numéro officiel du (des) site(s)) :

- La partie Camerounaise du lac Tchad N° 1903;
- La plaine d'inondation de Waza-Logone N° 1609;
- La partie Camerounaise du Fleuve Ntem N°2067;

Ces descriptifs des caractéristiques écologiques ont été élaboré grâce à l'expertise de certains instituts de recherches et des certaines universités. Il est question d'identifier, inventorier et surveiller régulièrement la santé écologique de cet écosystème, en vue de prendre des mesures particulières pour leur conservation en accordant une attention particulière aux espèces menacées d'extinction.

**STRATÉGIE 2.5 Efficacité de la gestion des Sites Ramsar.** Examiner tous les sites actuellement inscrits sur la Liste de Ramsar afin d'établir l'efficacité des dispositions de gestion, conformément au «Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale».

2.5.1 Une évaluation de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar a-t-elle eu lieu ? {2.5.1} DRC 2.5.i

C - Quelques sites

2.5.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, ainsi que la source de l'information) :

Les comités de gestion mis en place dans certains sites sont sous la supervision des délégués régionaux du MINEPDED pour un meilleur accompagnement technique. Il est question lors de ces descentes de dresser un état de lieux par rapport au base line et de mesurer les écarts par rapport aux cibles préalablement fixés. Ainsi, dans le meilleur des cas, nous leur adressons des félicitations par rapport aux efforts de conservation. Dans le cas contraire, nous essayons ensemble de proposer des mesures correctives qu'il faudra implementer. Par la suite, nous nous attardons également sur les aspects écotouristiques qui sont un vecteur important pour l'attrait des touristes. Surtout que l'activité écotouristique profite financièrement aux populations riveraines.

**STRATÉGIE 2.6 État des Sites Ramsar.** *Surveiller l'état des Sites Ramsar et remédier aux changements négatifs dans leurs caractéristiques écologiques, aviser le Secrétariat Ramsar des changements survenus dans des Sites Ramsar et appliquer, au besoin, le Registre de Montreux ainsi que la Mission consultative Ramsar comme outils permettant de résoudre ces problèmes*

2.6.1 Des dispositions ont-elles été prises pour que l'Autorité administrative soit informée des changements (ou possibles changements) négatifs induits par l'homme dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar, conformément à l'Article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

A - Oui

2.6.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez décrire brièvement le(s) mécanisme(s) établi(s)) :

Les comités de gestion qui bénéficient de l'encadrement par nos délégués régionaux dressent des rapports au terme de leur descentes. Lesquels sont transmis à l'autorité administrative qui à son tour en prend connaissance et organise si cela s'avère nécessaire une réunion du comité national Ramsar au fin de mieux évaluer les informations qui y sont contenues, de proposer les mesures appropriées.

2.6.2 Tous les cas de changements (ou possibles changements) négatifs induits par l'homme dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été rapportés au Secrétariat Ramsar, conformément à l'Article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i

Z - Pas de changement négatif

2.6.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Dans certains cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar des rapports au titre de l'Article 3.2 ont été communiqués par l'Autorité administrative au Secrétariat, et pour quels sites ces rapports sur des changements ou possibles changements n'ont pas encore été faits) :

Aucun changement induit par l'homme dans les caractéristiques écologiques des sites Ramsar n'a été signalé. Si tel avait été le cas les informations vous seraient parvenues.

2.6.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour remédier aux problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris une demande de Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii

B - Non

2.6.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :

Ne nous concerne pas.

**STRATÉGIE 2.7 Gestion d'autres zones humides d'importance internationale.** *Gérer de manière adéquate et veiller à l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale qui ne sont pas encore officiellement inscrites sur la Liste de Ramsar mais qui ont été jugées aptes à y figurer à l'issue de l'application, au niveau national, du Cadre stratégique ou de son équivalent.*

2.7.1 Les caractéristiques écologiques de zones humides d'importance internationale qui ne sont pas encore inscrites sur la Liste de Ramsar ont-elles été maintenues ? {2.7.1} DRC 2.7.i

C - Quelques sites

2.7.1 Informations supplémentaires :

Nous relèvons que certaines ZH connaissent un envahissement des plantes exotiques envahissantes; telle dans la plaine du Nyong dont une bonne superficie est envahie par la jacinthe d'eau. Dans cette optique les ONGs travaillant dans ce site, mène une lutte mécanique pour éradiquer cette espèce exotique envahissante. Les déchets de cette jacinthe sont révalorisés par la suite grâce a leur transformation en pâte à papier, en sac, en fauteuil, en engrais...

### OBJECTIF 3. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

**RAPPEL** : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

**STRATÉGIE 3.1 Synergies et partenariats avec les AME et les OIG.** *Collaborer en partenariat avec des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) internationaux et régionaux et autres organismes intergouvernementaux (OIG).*

3.1.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer aux réunions du Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

A - Oui

3.1.1 Informations supplémentaires :

Compte tenu de la diversité des problèmes auxquels sont confrontées les zones humides et des limites des ressources disponibles, l'efficacité des activités de conservation serait bien meilleurs s'il y avait davantage de coordination. Il faudrait augmenter les échanges d'informations entre les institutions internationales et s'assurer que des réunions régulières d'examen de programme soient organisées, ce qui permettrait d'identifier des possibilités de coopération.

3.1.2 Y a-t-il des mécanismes en place au niveau national pour assurer la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants des Nations Unies et de ses organismes et institutions mondiaux et régionaux (par ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.3} DRC 3.1.iv

A - Oui

3.1.2 Informations supplémentaires :

Une plate forme tenant lieu de comité multi-bailleurs au sein de la quelle toutes ces organismes et institutions prennent part existe. Aussi, l'autorité administrative au sein du MINEPDED est l'interface de tous les organismes et institutions mondiaux et régionaux qui interfèrent dans l'environnement vert. Par conséquent, ils sont informés des activités que nous entreprenons et se positionnent sur nos activités en rapport avec leurs priorités

**STRATÉGIE 3.2 Initiatives régionales.** *Soutenir les initiatives régionales existantes dans le cadre de la Convention et promouvoir des initiatives supplémentaires.*

3.2.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

D - Prévu

3.2.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer le(s) nom(s) de l'initiative (des initiatives) régionale(s) et ceux des pays qui collaborent à chaque initiative) :  
 Depuis la réunion préparatoire à la Cop11 de Yaoundé en 2008, nous avons été tête de file d'une initiative africaine nommée Congo wet. Seulement, cette proposition n'a pas rencontré l'assentiment de toutes les parties impliquées. Toutefois, nous avons saisi l'occasion offerte au mois de juin 2014 lors de la réunion de Bongor sur l'initiative de CBLT pour relancer ledit processus.

3.2.2 Votre pays a-t-il fourni un appui à des centres régionaux (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) de formation et de recherche sur les zones humides ou participé aux activités de tels centres ? {3.2.2}

A - Oui

3.2.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du/des centre(s)) :

Dans cette optique, il y a lieu de relever que dans le cadre des plans de formation de certaines universités et instituts de recherches comme c'est le cas de l'université Senghor d'Alexandrie au Caire, des étudiants menant des recherches dans le cadre des ZH sont accueillis et encadrés par nos structures.

**STRATÉGIE 3.3 Assistance internationale.** *Promouvoir l'assistance internationale pour soutenir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides tout en veillant à l'intégration de sauvegardes environnementales et d'évaluations dans tous les projets de développement qui touchent les zones humides, y compris les projets d'investissement étrangers et nationaux.*

3.3.1 [Pour les Parties contractantes qui ont un organisme d'aide au développement, uniquement ('pays donateurs')] : cet organisme a-t-il fourni un appui financier pour la conservation et la gestion des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i

B - Non

3.3.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays qui ont obtenu un appui depuis la COP11) :

Le Cameroun ne dispose pas d'un organisme d'appui financier dédié aux ZH.

3.3.2 [Pour les Parties contractantes qui ont un organisme d'aide au développement, uniquement ('pays donateurs')] : des clauses de sauvegarde et des études d'impact sur l'environnement ont-elles été intégrées dans les projets de développement proposés par cet organisme? {3.3.2} DRC 3.3.ii

B - Non

3.3.2 Informations supplémentaires :

Ne nous concerne pas.

<p>3.3.3 [Pour les Parties contractantes qui reçoivent une aide au développement, uniquement ('pays bénéficiaires')] Un appui financier a-t-il été obtenu auprès d'organismes d'aide au développement, spécifiquement pour la conservation et la gestion des zones humides dans votre pays ? {3.3.3}</p>	<p>B - Non</p>
<p>3.3.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes, depuis la COP11) :</p> <p>Les institutions étatiques ne reçoivent pas des appuis financier auprès d'organismes d'aide aux développement qui préfère plutôt les allouer aux ONGs sans nous alerter au préalable. Raison pour laquelle , l'autorité administrative ne dispose d'aucune information sur le flux financier et sur l'affectation et l'utilisation de ces fonds. Ce qui fait que, les activités menées par ce financement ne tiennent pas compte de nos priorités. Cela entraine un inefficacité dans l'action et compromet les résultats escomptés.</p>	

**STRATÉGIE 3.4 Échange de l'information et de l'expertise.** *Promouvoir l'échange d'expertise et d'information concernant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.*

<p>3.4.1 Des réseaux, y compris des accords de jumelage, ont-ils été établis, au niveau national ou international, entre zones humides qui ont des caractéristiques communes pour échanger les connaissances et pour la formation? {3.4.1}</p>	<p>D - Prévu</p>
<p>3.4.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :</p> <p>Nous sommes en pleine concertation pour ce partenariat de jumelage avec le Tchad et le Congo pour ce qui est de nos sites transfrontaliers à savoir les parties Camerounaise du lac Tchad et du fleuve Ntem.</p>	
<p>3.4.2 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et sur leur état ont-elles été mises à la disposition du public (p.ex. dans des publications ou via un site Web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv</p>	<p>A - Oui</p>
<p>3.4.2 Informations supplémentaires :</p> <p>Nous disposons d'un système d'information environnemental (SIE) qui est sujet à des perturbations dans son fonctionnement à cause des coupures intempestives d'énergie électrique, qui malgré tout est opérationnel.</p>	
<p>3.4.3 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et sur leur état ont-elles été mises à la disposition du Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii</p>	<p>B - Non</p>
<p>3.4.3 Informations supplémentaires :</p> <p>Des changements majeurs nécessitant un partage d'information n'ont pas été observés.</p>	

**STRATÉGIE 3.5 Zones humides, bassins hydrographiques et espèces migratrices partagés.**

*Promouvoir l'inventaire et la coopération pour la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques, y compris le suivi et la gestion en coopération d'espèces dépendant de zones humides.*

3.5.1 Tous les systèmes de zones humides transfrontaliers ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

A - Oui

3.5.1 Informations supplémentaires :

Etant attendu que nous disposons d'un inventaire national des ZH qui prend également en compte celles transfrontalières. A l'heure actuelle, nous avons classé que deux ZH d'importance internationale transfrontalière.

3.5.2 Une cogestion efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, bassins hydrographiques et zones côtières partagés) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

D - Prévu

3.5.2 Informations supplémentaires : (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides un tel régime de gestion est en place) :

Une réflexion dans ce sens a été amorcée lors de la réunion de la CBLT à Bongor en République du Tchad.

3.5.3 Votre pays participe-t-il à des initiatives ou des réseaux régionaux pour des espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

A - Oui

3.5.3 Informations supplémentaires :

Une mission s'inscrivant dans le cadre du programme de travail de l'Unité de Soutien Technique (UST) à l'initiative africaine de l'AEWA et son plan d'action s'est tenue à Yaoundé courant juin 2014, mise en place grâce au soutien de la France. l'objectif consistait à voir dans quelle mesure mettre en place en collaboration avec l'école de faune de Garoua et l'école des eaux et forêts de Mbalmayo, un programme de formation visant les méthodes de dénombrement et décomptage d'oiseaux migrateurs. Après discussion avec le réseau en question du dénombrement international des oiseaux d'eau en Afrique, le Cameroun a été présenté pour jouer un rôle moteur dans la dynamisation pour la réalisation de ladite coordination sous la supervision de Wetlands International, au vu de son statut de centre de ressources dans ce domaine.

## OBJECTIF 4. CAPACITÉ D'APPLICATION

**RAPPEL : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.**

**STRATÉGIE 4.1 CESP.** *Le cas échéant, soutenir et aider à appliquer, à tous les niveaux, le Programme de la Convention en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (Résolution X.8) pour promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par la communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation (CESP) et collaborer afin de mieux faire connaître les objectifs, mécanismes et résultats clés de la Convention.*

4.1.1 Un plan ou des plans d'action ont-ils été élaborés pour la CESP relative aux zones humides ? {4.1.1} DRC 4.1.i

- a) au niveau national
- b) au niveau infranational
- c) au niveau du bassin versant/hydrographique
- d) au niveau local/du site

- a) A - Oui
- b) B - Non
- c) A - Oui
- d) D - Prévu

(Même si aucun Plan d'action de CESP n'a encore été élaboré, si des objectifs généraux de CESP pour des actions dans ce domaine ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Informations supplémentaires, ci-dessous)

4.1.1 Informations supplémentaires (Si vous avez répondu par 'Oui' ou 'En progrès' à l'une au moins des quatre questions ci-dessus, veuillez décrire le mécanisme, dans chaque cas, indiquer qui en est responsable et préciser s'il a été établi avec la participation de correspondants nationaux pour la CESP) :

Nous nous sommes investi davantage pour soutenir l'éducation environnementale et les institutions responsables. Des matériels de sensibilisation ont été préparés pour expliquer comment les zones humides contribuent au développement durable et améliorent la qualité de vie des pauvres ruraux. Sur le terrain, le travail de sensibilisation a été axé sur les sites où des activités de conservation répondent déjà aux besoins de la population locale, complétant ainsi le message de la conservation.

4.1.2 Combien de centres (centres d'accueil des visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

- a) dans des Sites Ramsar
- b) dans d'autres zones humides

- a) 7 centres
- b) 3 centres

4.1.2 Informations supplémentaires (Si ces centres font partie d'un réseau national ou international, veuillez décrire le(s) réseau(x)) :

L'autorité administrative appuyée par la cellule de communication du ministère de l'environnement a formé dans les différents comités de gestion, des pères éducateurs qui à leurs tours vulgarisent et expliquent l'utilisation des matériels préparés en relevant la contribution que cela apporte au développement durable et l'amélioration de la qualité de la vie des populations riveraines.

<p>4.1.3 La Partie contractante encourage-t-elle:</p> <p>a) la participation des acteurs au processus décisionnel concernant la planification et la gestion des zones humides ?</p> <p>b) en particulier la participation des acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion des Sites Ramsar ?</p> <p>{4.1.3} DRC 4.1.iii</p>	<p>a) A - Oui</p> <p>b) A - Oui</p>
<p>4.1.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez donner des précisions sur la participation des acteurs) :</p> <p>La politique environnementale que promet le gouvernement a travers la vision de développement 2035 et le document de stratégie pour la croissance et l'emploi encourage et recommande l'implication et la participation des acteurs étatiques et non étatiques au processus décisionnel suivant des approches participatives. Cela a pour avantage de recueillir les points de vue des populations riveraines et d'en tenir compte lors de la prise de décision et le choix de site. Ce qui a pour corrélaire une meilleure mise en œuvre des activités qui ne souffriront pas de contestations.</p>	
<p>4.1.4 Une évaluation des besoins nationaux et locaux de formation en matière d'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv &amp; 4.1.viii</p>	<p>C - En partie</p>
<p>4.1.4 Informations supplémentaires :</p> <p>Les recommandations de cette évaluation ont relevé qu'il faut accroître les possibilités de formation dans le domaine de la gestion des zones humides, surtout pour les ingénieurs hydrauliciens et les responsables de la planification du développement rural qui prennent des décisions relatives à la valeur des zones humides et aux besoins gestionnaires.</p>	
<p>4.1.5 Combien de possibilités de formation ont-elles été offertes aux gestionnaires de zones humides depuis la COP11 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv</p> <p>a) dans les Sites Ramsar</p> <p>b) dans d'autres zones humides</p>	<p>Nombre de possibilités :</p> <p>a) 2</p> <p>b) 2</p>
<p>4.1.5 Informations supplémentaires (y compris sur l'utilisation des Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle dans le cadre de la formation) :</p> <p>Dans le cadre des descentes biannuelles de nos délégués régionaux au sein des comités de gestion, des sessions de formation et de renforcement de capacité à l'intention des populations riveraines des ZH et d'autres plans d'eau sont organisées. Des résultats sont probants dans la mesures où des connaissances acquises améliorent considérablement la gestion et l'utilisation des ces ZH.</p>	

<p>4.1.6 Un Comité national Ramsar/sur les zones humides intersectoriel (ou un organe équivalent) est-il en place et opérationnel ? {4.1.6} DRC 4.3.v</p>	<p>A - Oui</p>
<p>4.1.6 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez décrire brièvement a) sa composition; b) le nombre de réunions depuis la COP11; et c) les attributions du Comité) :</p> <p>a) Le comité national Ramsar a été créé par arrêté N° 063/ CAB/ PM du 08 mars 2007 de M le Premier Ministre Chef du gouvernement. Le comité est composé ainsi qu'il suit :</p> <p>President: Le ministre en charge de l'environnement</p> <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 représentants du ministère en charge de l'Environnement et de la Protection de la Nature;</li> <li>- 01 représentant du ministère en charge des forêts de la faune;</li> <li>- 01 représentant du ministère en charge du Tourisme;</li> <li>- 01 représentant du ministère en charge de l'Agriculture;</li> <li>- 01 représentant du ministère en charge de l'Economie et des Finances;</li> <li>- 01 représentant du ministère en charge de l'Elevage et des Pêches;</li> <li>- 01 représentant en charge de l'Energie et de l'Eau;</li> <li>- 01 représentant du ministère en charge de l'Aménagement du Territoire;</li> <li>- 01 représentant du ministère en charge de la Recherche Scientifique;</li> <li>- 01 représentant du ministère des Relations Extérieures;</li> <li>- 01 représentant d'une organisation non gouvernementale nationale;</li> <li>- 01 représentant d'une organisation non gouvernementale internationale.</li> </ul> <p>b) Depuis la dernière conférence des parties contractantes (COP 11), le comité s'est réuni quatre fois.</p> <p>c) En terme de mission, ledit comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veille à la bonne coordination des mesures de gestion des sites Ramsar;</li> <li>- Suit le processus d'identification et d'inscription des sites présentant un intérêt dans le réseau Ramsar;</li> <li>- Veille à la gestion intégrée des sites Ramsar conformément à la disposition de la convention.</li> </ul>	

<p>4.1.7 D'autres mécanismes de communication sont-ils en place (à part le Comité national) pour diffuser les lignes directrices Ramsar relatives à la mise en œuvre et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :</p> <p>a. les gestionnaires de Sites Ramsar ?</p> <p>b. les correspondants nationaux des autres AME ?</p> <p>c. d'autres ministères, services et organismes ?</p> <p>{4.1.7} DRC 4.1.vi</p>	<p>a. B - Non</p> <p>b. B - Non</p> <p>c. B - Non</p>
<p>4.1.7 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez décrire les mécanismes en place) :</p> <p>Pour nous, l'approche diffère de la votre en ce sens que, le système d'information environnemental permet de collecter, de stocker et traiter les données de manière à en faciliter l'utilisation par les gestionnaires des sites Ramsar, les correspondants nationaux des autres AME, d'autres ministères, services et organismes. Le ministère de l'Environnement à travers l'autorité administrative veille à cette fin.</p>	
<p>4.1.8 Y a-t-il eu des activités spécifiques à Ramsar organisées pour la Journée mondiale des zones humides (que ce soit le 2 février ou à un autre moment de l'année), soit par le gouvernement, soit par des ONG, dans votre pays depuis la COP11 ? {4.1.8}</p>	<p>A - Oui</p>
<p>4.1.8 Informations supplémentaires :</p> <p>Chaque année, depuis la Cop11, l'autorité administrative Ramsar organise des cérémonie grandiose dont les activités sont centrées sur le thème proposés par la convention. C'est l'occasion pour le ministère d'amplifier la sensibilisation au travers des médias tels que la presse écrite et la télévision, des posters et des activites ludiques et récréatives animées par des humouristes connus de la place.</p>	
<p>4.1.9 Des campagnes, programmes et projets nationaux, autres que pour des activités liées à la Journée mondiale des zones humides, ont-ils été menés pour sensibiliser le public aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides depuis la COP11? {4.1.9}</p>	<p>A - Oui</p>
<p>4.1.9 Informations supplémentaires (si ces activités et d'autres activités de CESP ont été menées par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :</p> <p>Des initiatives sont menées dans ce sens par des ONGs nationale et internationales au cours de chaque année. La Cameroon Radio Television (CRTV) a mis sur pied un focus accompagné d'un ensemble de production montrant la richesse et le potentiel national des ZH. Il est constamment diffusé et sert également de sensibilisation au public.</p>	

**STRATÉGIE 4.2 Capacité de financement de la Convention.** *Fournir les ressources financières nécessaires pour la gouvernance, les mécanismes et les programmes de la Convention en vue de répondre aux attentes de la Conférence des Parties contractantes; dans la limite des ressources disponibles et en utilisant efficacement ces ressources, explorer et faciliter des options et mécanismes de mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles pour l'application de la Convention.*

4.2.1

a) Pour 2012, 2013 et 2014 les contributions à la Convention de Ramsar ont-elles été versées intégralement ? {4.2.1} DRC 4.2.i

A - Oui

b) Si 'Non' à la question 4.2.1 a), veuillez préciser les mesures prises pour garantir un prompt versement à l'avenir :

La correspondance N° 00000753/MINFI/SG/ DGB/DEPC/B9/J9 de M. le ministre des Finances adressée à M. l'Ambassadeur permanent du Cameroun auprès de l'office des Nations Unies et d'objet relatif à la contribution du Cameroun au budget 2014 de la convention de Ramsar sur les ZH au titre des ses arriérés attestent les paiements de nos contributions à la sommes de 3 388 500 F.CFA .

4.2.2 Un appui financier additionnel a-t-il été fourni au moyen de contributions volontaires au Fonds Ramsar de petites subventions ou à d'autres activités de la Convention ne bénéficiant pas d'un financement du budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

B - Non

4.2.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez préciser les montants et à quelles activités) :

Les contraintes budgétaires dont nous faisons face ne nous permettent pas de souscrire à certains engagements pour le moment.

**STRATÉGIE 4.3 Efficacité des organes de la Convention.** *Veiller à ce que la Conférence des Parties contractantes, le Comité permanent, le Groupe d'évaluation scientifique et technique et le Secrétariat fonctionnent avec une très haute efficacité pour soutenir l'application de la Convention.*

4.3.1 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour effectuer le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

A - Oui

4.3.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour effectuer le suivi) :

La structuration et le contenu du rapport national fait qu'il est un outil indispensable pour tous les acteurs qui s'occupent du suivi de la l'application de la convention au regard des informations qui y sont contenues.

**STRATÉGIE 4.4 Collaborer avec les OIP, entre autres.** *Porter à leur maximum les avantages de la collaboration avec les Organisations internationales partenaires de la Convention (OIP) et autres.*

\* Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature, Wetlands International et le WWF International.

<p>4.4.1 Votre pays a-t-il bénéficié de l'aide d'une ou de plusieurs OIP* de la Convention pour ses activités d'application de la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.iii</p>	<p>B - Non</p>
<p>4.4.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez donner le(s) nom(s) de l'OIP (des OIP) et le type d'aide reçue) :</p> <p>Il y a lieu de réitérer que les OIPs accordent plutôt leurs appuis au ONGs nationales sans toutefois tenir comptes des priorités nationales. Il importe de relever que cette approche dilue nos actions et altèrent l'efficacité dans la mise en œuvre.</p>	
<p>4.4.2 Votre pays a-t-il fourni une assistance à une ou plusieurs OIP de la Convention ? {4.4.2} DRC 4.4.iii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>4.4.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez donner le(s) nom(s) de l'OIP (des OIP) et le type d'assistance fournie) :</p> <p>Nous assurons un accompagnement technique et logistique à toutes les OIPs partenaires qui en font la demande. Raison pour laquelle, il serait idoine de rappeler lors des COPs que les OIPs doivent s'arrimer au priorité nationale. En ce sens, ils serait judicieux de nous informer des activités qu'ils mènent avec les ONGs et les financements conséquents. Cela aura l'avantage d'éviter des doublons.</p>	